



www.angers.fr



www.angers.fr

CHARTRE DE L'ECO - ATHLETE

10^{ème} MARATHON RELAIS NATIONAL INTER ENTREPRISES VENDREDI 17 JUIN 2022 Parc des Sports du lac de Maine « Josette et Roger Mikulak » à Angers

Sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise, en concertation étroite et en partenariat avec Angers Loire Développement (ALDEV) et la ville d'Angers, le Comité Départemental de Maine et Loire du Sport d'Entreprise a décidé d'inscrire de nouveau cette compétition dans une démarche durable, par des actions simples et concrètes.

Chacun peut œuvrer en pratiquant un sport avec plus d'équité et en protégeant l'environnement.

A ses côtés:

Article 1

A l'occasion de ce 8^{ème} Marathon Relais, **je m'engage** à favoriser les modes de déplacement propres (vélo, bus) ou à utiliser le co-voiturage, sachant que les déplacements restent la source la plus importante en **émission de CO2**.

Article 2

Je m'engage à déposer mes déchets dans les conteneurs de tri sélectif mis à ma disposition. Tous les gobelets plastiques utilisés aux ravitaillements et aux bars seront récupérés par l'organisation et valorisés par la Société VERSOO de Saint Sylvain d'Anjou pour favoriser le développement de l'économie positive

Article 3

Dans ma pratique de la course à pied, **j'essaierai** de limiter au maximum l'utilisation de déchets en restreignant notamment l'impression des résultats des compétitions que je peux consulter via internet.

Article 4

Pour ma santé et le respect de l'environnement, **je m'engage** pour l'avenir à favoriser la consommation de produits locaux de saison.

Article 5

Je m'engage à ne pas consommer de substances interdites inscrites dans la liste des produits interdits du Code Mondial Antidopage.

Article 6

Ma recherche de performance ne doit pas se faire au détriment du respect des autres. **Je ferai** donc preuve de courtoisie envers les autres participants et les organisateurs de l'épreuve.

Article 7

Je participe autant que faire se peut à la vie associative de mon club en étant bénévole.

Article 8

C'est la diversité qui fait la richesse de la course à pied, **je veillerai** donc à cultiver cette convivialité, et à aller vers l'autre, quels que soient son âge, son origine, sa condition physique ou sociale.

Article 9

La course à pied est le sport propre et durable par excellence. **Je m'engage** donc à être le meilleur ambassadeur du développement durable au quotidien, en actes et en paroles auprès de mes relations.